

*Privilège—M<sup>me</sup> Copps*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE LE RETRAIT D'OBSERVATIONS JUGÉES SEXISTES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je regrette d'être obligée de reprendre la parole la même semaine à la Chambre pour demander aux ministériels, surtout au ministre des Finances (M. Wilson), de retirer les observations sexistes que lui-même et d'autres députés de son parti ont faites deux fois en une semaine.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Copps:** Le leader du gouvernement à la Chambre ne pense peut-être pas qu'il y ait matière à soulever la question de privilège. Je considère pour ma part que mes privilèges sont en jeu quand les femmes du Canada se font insulter en se faisant appeler «ma belle».

Je vous demande, monsieur le Président, et j'ai envoyé une lettre à la présidence à ce propos, d'ordonner au ministre des Finances de retirer les déclarations qu'il a faites et qui comprenaient les mots «dehors, la belle». Je ne suis pas sa belle. Je ne suis la belle d'aucun ministériel.

**Des voix:** Règlement!

**Mme Copps:** Je regrette que les députés conservateurs trouvent cela très drôle d'appeler d'autres députés «la belle». Je vous demande, monsieur le Président, d'obliger le ministre à retirer carrément l'expression «la belle» du compte rendu des délibérations de la Chambre.

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je n'emploierais jamais une telle expression sans provocation. La députée a utilisé le mot «menteur» trois fois en parlant du premier ministre (M. Mulroney). La députée le sait et ne peut le nier.

**Mme Copps:** Je ne le nie pas.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Elle répond qu'elle ne le nie pas.

Dès qu'un député emploie de telles expressions, il perd tout le respect de la Chambre. Après cela, on peut tout se permettre en s'adressant à ce député. Je ne retire pas ce que j'ai dit.

**Des voix:** Bravo!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait une déclaration tout à fait inacceptable. Même si un député emploie une expression anti-réglementaire, cela n'autorise pas un autre député à en faire autant, surtout que le ministre des Finances a utilisé une expression qui insulte non seulement une députée de marque...

**Des voix:** Qui? Qui?

**M. Gray (Windsor-Ouest):** ... mais toutes les femmes du Canada.

**M. le Président:** Je n'ai pas entendu les observations que le ministre des Finances (M. Wilson) a attribuées à la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps).

**Une voix:** Elle l'a reconnu!

**M. le Président:** A l'ordre!

Je n'ai pas entendu les observations que la députée de Hamilton-Est a attribuées au ministre des Finances. Il y a une raison bien simple à cela, et c'est que j'ai souvent peine à entendre ce qui se dit à la Chambre pendant la période des questions.

La députée de Hamilton-Est m'a écrit une lettre à ce sujet. Il ne fait aucun doute, à mon avis, que les observations sexistes sont inacceptables. Je ne suis cependant pas certain qu'elles soient antiréglementaires par le fait même. Il ne fait aucun doute non plus que les termes que l'ensemble de la Chambre trouve inadmissibles ont tendance à causer du désordre, ce qui soulève la question de l'ordre, du langage utilisé et du désordre attribuable à ce langage, ce qui est une tout autre affaire.

Dans les circonstances, comme les députés ont pris cette affaire très au sérieux, je pense que nous avons tous le devoir dans nos rapports les uns avec les autres, c'est-à-dire d'hommes à femmes, de femmes à hommes, de libéraux à conservateurs, de néo-démocrates à nous tous et de tous les députés à néo-démocrates, de surveiller notre langage et de nous rappeler que nous sommes à la Chambre des communes du Canada.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU DOCUMENT CITÉ

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Hier, monsieur le Président, j'ai demandé que soit déposé un document dont le premier ministre (M. Mulroney) avait lu un passage. Le gouvernement a répliqué en me renvoyant à une lettre de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, déposée en 1984. J'ai demandé la parole parce que la lettre de M. Trudeau n'est pas le document dont je demandais le dépôt. Je demandais qu'on dépose le document contenant l'extrait lu par le premier ministre.

Hier, comme en atteste la page 5490 du harsard, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a dit ceci:

Monsieur le Président, non pas que j'aie l'habitude de regarder par-dessus l'épaule du premier ministre, mais il ne s'agissait pas d'une lettre mais bien d'un document distinct qui en comportait un extrait.

Autrement dit, le document que le premier ministre avait en main n'était pas une lettre; c'était un document dans lequel figurait, je suppose, un passage de la lettre de M. Trudeau. D'après Beauchesne, les députés ont le droit de réclamer le dépôt du document dont le premier ministre a lu une partie hier.

**M. le Président:** Beauchesne est très clair sur ce point. En fait, je peux citer ce passage de mémoire:

Rien n'oblige non plus un ministre à déposer autre chose que le document dont il a tiré une citation.